

Démarche	: Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de l'Essonne (91)
Organisme	: DIPE 1 Service Instruction En Famille,

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

<H1>1. Qu'est-ce que l'instruction dans la famille ?</H1>

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Elle est donnée dans les établissements d'enseignement publics ou privés.

Elle peut exceptionnellement être dispensée dans la famille par les parents, par l'un d'entre eux ou par toute personne de leur choix, sur autorisation préalable du directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN).

<H1>2. Qui peut faire une demande d'autorisation de plein droit d'instruction dans la famille ?</H1>

Vous pouvez faire cette demande si vous êtes titulaire de l'autorité parentale de l'enfant.

<H1>3. Les motifs permettant l'instruction dans la famille sont les suivants :</H1>

1a - L'état de santé de l'enfant

1b - La situation de handicap de l'enfant

2a - La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant

2b - La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant

3a - L'itinérance de la famille en France

3b - L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public

4 - L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

<H1>4. Comment faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?</H1>

La demande d'autorisation d'instruction dans la famille se fait en 4 étapes :

**1)** Vous remplissez ce formulaire en ligne (équivalent au formulaire Cerfa n°16212\*01 de demande d'autorisation de d'instruction dans la famille.)

Toute demande d'autorisation d'instruction dans la famille requise par l'article L. 131-5 doit être initiée par les deux personnes titulaires de l'autorité parentale, et ce même si l'enfant était déjà instruit dans la famille l'année précédente. C'est pourquoi il vous est demandé de remplir une attestation de dépôt conjoint, le cas échéant.

**2)** La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'enfant prend connaissance de votre demande et des pièces justificatives nécessaires.

**3)** La DSDEN vous indique, le cas échéant, les documents manquants à fournir et le délai qui vous est

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de l'Île-de-France

Une fois que votre dossier est considéré comme complet, la DSDEN dispose d'un délai maximum de deux mois pour vous répondre.

Passé ce délai et en l'absence de réponse de la DSDEN, votre demande est acceptée.

Quelle est la durée d'une autorisation d'instruction dans la famille ?

Cas général

L'autorisation est accordée pour la durée de l'année scolaire.

En conséquence, vous devez déposer chaque année une demande d'autorisation d'instruction dans la famille auprès de la DSDEN du lieu de résidence de l'enfant.

Cas particulier

L'autorisation peut être accordée pour une durée maximale de trois années scolaires lorsque la demande est motivée par l'état de santé de l'enfant ou son handicap.

Pour information et afin de préparer votre demande voici les documents justificatifs que vous pourrez avoir à fournir selon votre demande :

## DANS TOUS LES CAS

Documents justifiant de l'identité de l'enfant :

- copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ;
- copie lisible du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.

Documents justifiant de l'identité des titulaires de l'autorité parentale :

- pour chaque personne responsable :
  - copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

• Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents :

- copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.

Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale :

Exemple de justificatif de domicile : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

Si la personne n'a pas de justificatif à son nom :

- copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans de l'hébergeant ;

— lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui ;

— justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an.

Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale :

- copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.

## SELON LE MOTIF DE LA DEMANDE

### 1a - État de santé de l'enfant

- Un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant.

### 1b - Situation de handicap de l'enfant

- Le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695) ou

- Les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### 2a - Pratique d'activités sportives intensives

### 2b - Pratique d'activités artistiques intensives

- Une attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique et

- Une présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.

### 3a - Itinérance de la famille en France

- Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé en raison de l'itinérance de la famille en France.

### 4 - Existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

- Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :

— une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

— les ressources et supports éducatifs utilisés ;

— l'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités) ;

— le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution ;

## Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

- Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant ;
- Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la personne chargée d'instruire l'enfant ;
- Une déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette instruction majoritairement en langue française.

### Précision

?? Vous déposez une demande pour le département : **ESSONNE**

## Scolarité antérieure

### L'enfant est instruit en famille en 2022/2023

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**NB : si l'enfant a bénéficié d'une autorisation de plein droit à la rentrée 2022 pour les années scolaire 2022/2023 et 2023/2024 ET que le bilan du dernier contrôle pédagogique effectué en 2022/2023 a été favorable, vous n'avez pas besoin d'effectuer de demande d'autorisation pour l'année scolaire 2023/2024. L'enfant est automatiquement autorisé à être instruit en famille pour l'année scolaire 2023/2024.**

### L'enfant fréquente ou a fréquenté précédemment un établissement scolaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Indiquer le dernier établissement scolaire fréquenté par l'enfant

### Dernière année scolaire de scolarisation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1999/2000

2000/2001

2001/2002

2002/2003

2003/2004

2000/2005

2005/2006

2006/2007

2007/2008

2008/2009

2009/2010

2010/2011

2011/2012

2012/2013

2013/2014

2014/2015

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

- 2016/2017
- 2017/2018
- 2018/2019
- 2019/2020
- 2020/2021
- 2021/2022
- 2022/2023

## Autre situation

Précisez, par exemple, si votre enfant a été inscrit au centre national d'enseignement à distance (CNED) sur autorisation du DASEN, etc.

## Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?

### Choix du motif

Sélectionner la ligne correspondante

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1a. L'état de santé de l'enfant
- 1b. La situation de handicap de l'enfant
- 2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant
- 2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant
- 3a. L'itinérance de la famille en France
- 3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- 4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

## Identité de l'enfant

### Nom de naissance de l'enfant

### Prénom(s) de l'enfant

### Sexe (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Masculin
- Féminin

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

## Date de naissance (E)

## Pays de naissance (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

France

Autre

## Choix du pays de naissance

## Commune de naissance (E)

## Commune de naissance (E)

## Nationalité (E)

Indiquer le pays de nationalité (par exemple, si l'enfant est de nationalité française, sélectionner France)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents justifiant de l'identité de l'enfant

- copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) OU
- copie lisible du passeport en cours de validité OU
- copie lisible du livret de famille OU
- copie lisible de l'extrait d'acte de naissance

## Adresse du domicile de l'enfant

## Identité des personnes responsables de l'enfant

### Nombre de personnes titulaires de l'autorité parentale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

### Responsable 1 : titulaire de l'autorité parentale

#### Civilité (1)

Mme

M.

### Nom de naissance (1)

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (1)

Prénom(s) (1)

Date de naissance (1)

Pays de naissance (1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

France

Autre

Choix du pays de naissance (1)

Commune de naissance (1)

Commune de naissance (1)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents justifiant de l'identité de la personne titulaire de l'autorité parentale (1)

copie lisible de la carte nationale d'identité (resto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

**Vous avez l'autorité parentale sur l'enfant car vous êtes :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mère

Père

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du document attestant que la personne est titulaire de l'autorité parentale (1)

Professions et catégories socio-professionnelles (1)

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

Artisans

Commerçants et assimilés

Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

Professions libérales

Cadres de la fonction publique

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

## PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

## EMPLOYÉS

- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

## OUVRIERS

- 61 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles

## RETRAITÉS

- 71 Retraités agriculteurs exploitants
- 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens employés
- 78 Anciens ouvriers

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Élèves, étudiants
- 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
- 86 Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

## Adresse mail (1)

## Téléphone fixe (1)

## Téléphone portable (1)

## Votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant (1)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

## Adresse (1)

## Vous disposez d'un justificatif de domicile à votre nom (1)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (1)

## Nom et prénom de l'hébergeant (1)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans de l'hébergeant (1)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (1)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (1)

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de  
Représentant 2 : personne titulaire de l'autorité parentale

Civilité (2)

- Mme  
 M.

Nom de naissance (2)

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (2)

Prénom(s) (2)

Date de naissance (2)

Pays de naissance (2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- France  
 Autre

Choix du pays de naissance (2)

Commune de naissance (2)

Commune de naissance (2)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents justifiant de l'identité de la personne titulaire de l'autorité parentale (2)

copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

**Vous avez l'autorité parentale sur l'enfant car vous êtes :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Mère  
 Père

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du document attestant que la personne est titulaire de l'autorité parentale (2)

Professions et catégories socio-professionnelles (2)

- AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Agriculteurs exploitants

- ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

## CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

## PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

## EMPLOYÉS

51 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

## OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

## RETRAITÉS

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Anciens cadres

Anciennes professions intermédiaires

Anciens employés

Anciens ouvriers

## PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Élèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

## Adresse mail (2)

## Téléphone fixe (2)

## Téléphone portable (2)

## Votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant (2)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Adresse (2)

## Vous disposez d'un justificatif de domicile à votre nom (2)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (2)

## Nom et prénom de l'hébergeant (2)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Lettre de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (2)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (2)

## Identité de la ou des personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant

**La(es) personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant est(sont) la(es) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Personne(s) chargée(s) d'instruire**

**Civilité**

Mme

M.

**Nom de naissance**

**Nom d'usage**

**Prénom(s)**

**Date de naissance**

**Pays de naissance**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

France

Autre

**Choix du pays de naissance**

**Commune de naissance**

**Commune de naissance**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire

Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

## **Pour l'enfant concerné, vous êtes**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mère

Père

## **Civilité**

Mme

M.

## **Nom de naissance**

## **Nom d'usage**

## **Prénom(s)**

## **Date de naissance**

## **Pays de naissance**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

France

Autre

## **Choix du pays de naissance**

## **Commune de naissance**

## **Commune de naissance**

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire

Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

## **Pour l'enfant concerné, vous êtes**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mère

Père

## **Civilité**

Mme

**Nom de naissance**

**Nom d'usage**

**Prénom(s)**

**Date de naissance**

**Pays de naissance**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

France

Autre

**Choix du pays de naissance**

**Commune de naissance**

**Commune de naissance**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire

Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

**Pour l'enfant concerné, vous êtes**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mère

Père

**Lieu de dispense de l'instruction dans la famille**

**Lieu de dispense de l'instruction dans la famille**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Domicile de la personne responsable 1

Domicile de la personne responsable 2

**Le cas échéant, identité de l'organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant**

**Un organisme d'enseignement à distance participe-t-il aux apprentissages de l'enfant?**

Cochez la mention applicable

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

Non

## Identité de l'organisme

Indiquez tout élément utile : dénomination, site web, adresse, coordonnées, etc.

## Documents justifiant le motif de la demande

### Je procède à l'envoi postal (avec suivi ou accusé de réception) d'un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant

L'envoi doit être effectué à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne  
Service DIPE 1 / Instruction en famille - Motif 1a  
Boulevard de France - Georges Pompidou  
91012 - Evry-Courcouronnes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je fournis

(plusieurs choix possibles)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Décisions relatives à instruction de l'enfant délivrées par la CDAPH

### Je procède à l'envoi postal (avec suivi ou accusé de réception) du certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695)

L'envoi doit être effectué à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne  
Service DIPE 1 / Instruction en famille - Motif 1b  
Boulevard de France - Georges Pompidou  
91012 - Evry-Courcouronnes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Une attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Une présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.

# Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé en raison de l'itinérance de la famille en France.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Toutes pièces utiles établissant l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :

- une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en oeuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- les ressources et supports éducatifs utilisés
- l'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités)
- le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages et une description de la teneur de sa contribution

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant ;

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant

## **Déclaration sur l'honneur de la ou les personnes chargées d'instruire d'assurer cette instruction majoritairement en langue française**

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer

## **Déclaration sur l'honneur**

### **Je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce formulaire et les documents joints sont exacts.**

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

### **Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne.**

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation de déclaration conjointe

Modèle à remplir et à signer par chacun des titulaires de l'autorité parentale

**Traitements des données à caractère personnel**

Vos données personnelles sont collectées sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis en application du c) du 1. de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Vos données sont collectées afin d'instruire les demandes d'autorisation d'instruction dans la famille et d'assurer le contrôle et le suivi des enfants instruits dans la famille.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées de manière indirecte :

- l'identifiant national élève (INE), issu des applications SIECLE et ONDE, mises en oeuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale ;
- l'inscription de la personne chargée d'instruire l'enfant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), mis en oeuvre par le ministère de la justice.

En cas de réponse favorable à votre demande, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre lieu de résidence à l'issue de la durée de validité de l'autorisation d'instruction dans la famille.

En cas de réponse défavorable, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein de la DSDEN de votre lieu de résidence à l'expiration du délai de recours contentieux, soit deux mois à compter de la notification de la décision, sauf dans l'hypothèse où un recours serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Sont destinataires des données collectées, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein des DSDEN du lieu de résidence des personnes responsables de l'enfant ;
- les membres de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs contre les décisions de refus d'autorisation, conformément à l'alinéa 8 de l'article L. 131-5 du code de l'éducation ;
- les personnels habilités en charge des contentieux au sein des services académiques ou du ministère ;
- les médecins de l'éducation nationale pour les données relatives à la santé de l'enfant ;
- les personnes responsables de l'enfant peuvent être informées du fait que la personne chargée d'instruire l'enfant dans la famille est inscrite au FIJAIT ou au FIJAISV, en application de l'article L. 131-11-1 du code de l'éducation, et de la décision d'autorisation ou de refus d'instruction dans la famille ;
- les maires, les préfets et les présidents des conseils départementaux, en application des articles L. 131-5 et L. 131-10 du code de l'éducation.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence (coordonnées disponibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/lesregions-academiques-academies-et->

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- à l'adresse suivante: [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr) ;
- via le formulaire de saisie en ligne ;
- ou par courrier adressé au : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 (Ne pas envoyer le dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille à cette adresse).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Vous ne devez pas adresser de demande d'autorisation d'instruction dans la famille au délégué à la protection des données. Celle-ci doit être déposée auprès de la DSSEN du département de résidence de votre enfant.